

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles de Vaucluse.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale des enseignants du premier degré, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- M. Philippe KOSZYK	Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Vaucluse, président
- M. Jean-François MERAUD	Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale de Vaucluse
- M. Frédéric POIRIER	Secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse
- Mme Patricia BOURGEON	Adjointe au DASEN en charge du 1 ^{er} degré
- Mme Coralie MARETTO	IEN CCPD Avignon 1
- Mme Fabienne LANGLADE	IEN CCPD Avignon 2
- Mme Karine BOISSON	IEN CCPD Avignon 3
- Mme Dominique PAPON	IEN IEF
- M. Olivier DA SILVA	IEN Maternelle – EP
- Mme Valérie SÉARD	Cheffe de la division des personnels

b. Membres suppléants

- | | |
|----------------------------|--|
| - Mme Tiphaine ATTILA | IEN CCPD Cavaillon |
| - Mme Virginie GAGNAYRE | IEN CCPD Orange |
| - Mme Christine DELOMENIE | IEN ASH |
| - Mme Annie BEAUFOUR | IEN CCPD Isle sur la Sorgue |
| - Mme Estelle DEPRÉ | IEN CCPD Pertuis |
| - Mme Alexandra SEOANE | IEN CCPD Bollène |
| - M. Frédéric DUMAS | IEN CCPD Apt |
| - Mme Marie-Claude GIMENEZ | IEN CCPD Carpentras |
| - Mme Morgane PONTLEVÉ | Cheffe du pôle des moyens 1 ^{er} et 2 nd degré |
| - Mme Stéphanie ARIZZOLI | Cheffe du pôle académique des Bourses |

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

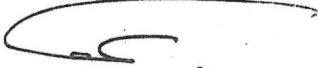
- Mme Sophie FARRET-GRAVEZ (FNEC FP-FO)
- M. Tanguy LANGLET (FNEC FP-FO)
- Mme Cindy LAMBOLEY (FNEC FP-FO)
- M. Blaise LAURENT (FNEC FP-FO)
- Mme Aurore LABANI (FSU-SNUipp)
- Mme Bérénice BILLON (FSU-SNUipp)
- Mme Marion GRIMAUD (FSU-SNUipp)
- Mme Sandra VALLÉE (FSU-SNUipp)
- Mme Catherine BRUNA FANTONE (SE-UNSA)
- M. Olivier MONTEL (SE-UNSA)

b. Membres suppléants

- Mme Véronique PIPER DARCHE (FNEC FP-FO)
- Mme Christine NOEL (FNEC FP-FO)
- Mme Clémence DUWEZ (FNEC FP-FO)
- Mme Béatrice FERNANDEZ MICHAUX (FNEC FP-FO)
- Mme Lya LIEGARD (FSU-SNUipp)
- Mme Carole BAYEUX LASALVIA (FSU-SNUipp)
- M. Jérôme DALMAU (FSU-SNUipp)
- Mme Céline BOUGUEREAU (FSU-SNUipp)
- Mme Isabelle VINCENSINI (SE-UNSA)
- M. Mickaël CHALEARD (SE-UNSA)

Article 2 : Le secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 15 juin 2026



Philippe KOSZYK